

DEPARTEMENT
du Nord

COMMUNE DE COUTICHES

ARRONDISSEMENT
de Douai

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



**COMMUNE
de
COUTICHES**

**Séance du Trois Avril Deux Mille Dix Neuf
à Dix Neuf heures,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence
de Monsieur FROMONT Pascal, Maire**

Sont présents : FROMONT Pascal, LAURENT Pierre, DEREGNAUCOURT Dany, DECARPENTERIE Danièle, CASTELAIN Aurélie, LECERF Hubert, DHONDT Marie-Paule, SERGENT Olivier, ROSE Bertrand, BENDLEWSKI Maryline, ROUSSEAU Laurent, BECART Delphyne, DEREGNAUCOURT Christelle, ABRAHAM Grégory, MONTOIS Daniel, DEBARGE Anne, LIBBRECHT Bernard, GEUNS Marie-Claude, FRERE Florence.

Absents excusés : SIROS Claudie (Procuration à DEREGNAUCOURT Dany), JOPS Ingrid (Procuration à BECART Delphyne)

Absents : CHRISTOPHE Pierre, BOUTRY Stéphane

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

Délibération N° 21/2019

Objet : Création de deux postes dans le cadre du Parcours Emploi Compétences.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 55 % sur la base d'un taux horaire de 20h hebdomadaires. Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le Maire propose de :

⇒ Créer deux emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

•Contenu du poste : accueil au sein des services administratifs et/ou tâches administratives au sein des services techniques

•Durée du contrat : 12 mois – renouvelable un an

•Durée hebdomadaire de travail : 20 heures

•Rémunération : 100 % du SMIC et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pole Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL :

⇒ **DECIDE** à l'unanimité de créer deux postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions énumérées ci-avant.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal FROMONT

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 21 dont 2 procurations
Vote : Abst : 0 Contre : 0 Pour : 21
Date de convocation : 26 Mars 2019

